

## **droit des sans papiers?**

Par **issaya**, le **18/07/2006 à 11:06**

Bonjour,je suis tout nouveau sur ce forum et j'ai une question bien précise à poser en espérant obtenir une réponse ou plutot une solution à un problème: un femme d'origine tunisienne ayant un titre de séjour depuis longtemps a un enfant de 4 ans dont le père est d'origine turque ,ce dernier est en turquie et n'a pas de titre de séjour ni aucun papier lui donnant le droit de venir et rester en france.Il veut venir en France,rejoindre sa femme et son enfant ...que peuvent ils faire?quels sont les droit de cet étranger?y a t-il une solution?  
Merci.

Par **jeeeey**, le **18/07/2006 à 15:22**

a-t-il déjà fait une demande de titre de séjour auprès de l'ambassade de France en Turquie?

Par **issaya**, le **18/07/2006 à 19:36**

je sais pas je lui demanderai ce soir,si la réponse et non quels sont les critères pour l'obtention du titre de séjour à partir de son pays?merci

Par **Pisistrate**, le **19/07/2006 à 00:39**

...

Par **jeeeey**, le **19/07/2006 à 08:35**

une petite recherche google et voilà ce qu'on y trouve sur les cartes de séjour...

<http://vosdroits.service-public.fr/part...2209.xhtml>

Par **issaya**, le **27/07/2006 à 21:33**

que c compliqué tout ça ! merci pour votre aide je vous tiens au courant.